

## Souveraineté alimentaire : sommes-nous sur la bonne voie?

Claire Bolduc et Roméo Bouchard

Numéro 765, juin 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/69310ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bolduc, C. & Bouchard, R. (2013). Souveraineté alimentaire : sommes-nous sur la bonne voie? *Relations*, (765), 36–37.



# Souveraineté alimentaire : sommes-nous sur la bonne voie?

Un virage est nécessaire, mais la souveraineté alimentaire est possible.

**CLAIRE BOLDDUC**

L'auteure est présidente de Solidarité rurale du Québec

Parler de souveraineté alimentaire, c'est accepter de se poser les questions fondamentales touchant à l'agriculture: quelle est sa mission, quel rôle veut-on lui faire jouer, comment doit-elle s'inscrire dans le développement territorial? Il faut poser la question de la finalité de l'activité agricole: produit-on pour produire ou pour se nourrir?

## UN CONTRAT SOCIAL

Parler de souveraineté alimentaire au Québec, c'est aussi se positionner sur la nécessité d'un soutien de l'activité agricole à même les deniers publics. Afin de renouveler le contrat social qui lie les agriculteurs, l'État et les collectivités, il faut tenir un véritable débat avec les agriculteurs, puisqu'ils occupent la place centrale pour livrer la mission socialement confiée à l'agriculture. Avec l'État, aussi, puisqu'il est le détenteur des deniers publics, des leviers de la régulation et qu'il décide des grandes orientations publiques. Avec les collectivités, enfin, puisqu'il est question de la gestion du territoire, de l'exploitation intégrée de ses ressources, du développement économique et social et de la cohabitation harmonieuse.

Le contrat social qui lie ces trois acteurs est à la base du soutien public au monde agricole. Il faut donc l'établir en se rappelant d'abord le contrat social des années 1970, fondé sur l'auto-suffisance alimentaire, et, ensuite, le contrat d'affaires des années 1990, axé sur la conquête des marchés.

Par ailleurs, parler de souveraineté alimentaire, c'est aussi faire le constat

que si tout n'est pas rose dans le monde agricole québécois, tout n'y est pas totalement noir non plus. D'une part, on constate qu'en 20 ans, le Québec a perdu le tiers de ses fermes, qu'un fossé s'est creusé entre le producteur et le consommateur et qu'un endettement important étouffe les agriculteurs et décourage la relève. Le modèle agricole s'essouffle, la concentration s'est accélérée, alors que le «produire pour produire» a limité l'agriculture à sa seule fonction marchande, réduisant du coup la diversification des produits et des entreprises.

D'autre part, on voit émerger, lentement mais sûrement, d'autres modèles agricoles qui misent sur la valeur ajoutée et les nouveaux créneaux. On assiste à l'émergence d'une multitude de nouveaux produits et de nouvelles façons de pratiquer l'agriculture et de contribuer à notre souveraineté alimentaire. Si l'agriculture de masse demeure bien présente, on découvre – ou on redécouvre – des cultures fourragères qu'on avait délaissées, des espèces animales oubliées, tandis qu'on cultive des légumes sur les toits en pleine ville. On se surprend à fréquenter les marchés publics plutôt que les supermarchés et on est heureux de discuter avec le producteur de son labeur et des résultats qu'il obtient, des produits qui nous sont servis avec fierté et que nous consommons avec plaisir.

## UN VIRAGE À PRENDRE

Ces modèles d'agriculture de spécialité, de terroir ou de proximité ne s'imposent pas soudainement mais s'établissent peu à peu, tant auprès des consommateurs que des institutions. Trop lentement au goût de certains?

Bien sûr! Et tout le défi est là: à cette activité agricole qui a été fortement orientée vers une productivité toujours plus grande et la conquête des marchés, il faut maintenant permettre de prendre le virage de la proximité, de la variété et de la distinction.

Ainsi, les politiques publiques doivent, d'une part, être adaptées aux réalités locales diverses et, d'autre part, viser à atténuer les handicaps naturels ou économiques que génèrent l'éloignement d'un producteur des marchés ou des infrastructures de transformation. Cette approche modulée et territoriale est nécessaire pour tendre vers la souveraineté alimentaire, ce qui signifie de mettre d'abord l'accent sur la production domestique, les particularités culturelles et territoriales et un environnement de qualité. Cela n'exclut pas les exportations là où l'agriculture détient réellement des avantages concurrentiels, mais suggère d'orienter les aides publiques vers l'atteinte de l'objectif de la souveraineté alimentaire.

L'agriculture a contribué à l'occupation du territoire québécois, elle l'a modelé et continuera de le faire. Celle de demain doit s'insérer dans un modèle rural multifonctionnel qui tienne compte des paysages, du tourisme, de la conservation du patrimoine et des autres activités humaines. Chose certaine, elle ne doit pas évoluer à l'écart d'une volonté citoyenne fortement exprimée en faveur de la souveraineté alimentaire. En tant que citoyens du Québec, il est important de se mêler de nos affaires et l'agriculture est de celles-là. Voilà comment la souveraineté alimentaire pourra s'inscrire dans un réel contrat social. ●



L'été arrive. Plus que jamais, les Québécois veulent savourer la production agricole locale. Or, si tous se disent en faveur de la souveraineté alimentaire du Québec, sommes-nous pour autant en voie de la réaliser vraiment?

## La souveraineté alimentaire est devenue un concept qui ne veut plus rien dire!

### ROMÉO BOUCHARD

**T**out le monde est en faveur de la souveraineté alimentaire, mais chacun lui donne le sens qui fait son affaire. La question serait donc plutôt: quelle souveraineté alimentaire et quelle agriculture voulons-nous?

Le terme a été popularisé par les mouvements paysans du Sud dans les années 1990, au moment où l'inclusion des produits agricoles dans les ententes de libre-échange signait l'arrêt de mort des agricultures paysannes en légalisant le *dumping* – c'est-à-dire l'invasion de produits subventionnés en provenance des pays riches, qui met hors compétition les productions locales. Pour les mouvements paysans, la souveraineté alimentaire est le droit de chaque communauté de protéger son agriculture afin d'être en mesure de s'en nourrir – ce qui n'exclut pas les échanges équitables. Ce droit ne réfère pas seulement à l'autosuffisance alimentaire: il s'oppose surtout à un modèle d'agriculture qui nivelle toutes les régions et les asservit à des structures centralisées de production et de distribution, sans égard pour les communautés qui occupent le territoire et veulent en vivre. C'est une façon de s'opposer à la mainmise des multinationales sur l'agriculture et l'alimentation, de favoriser une agriculture écologique de proximité et de faire en sorte que l'alimentation puisse demeurer le lien premier d'une communauté à son territoire.

### DÉTOURNEMENT DU CONCEPT

Pour l'Union des producteurs agricoles (UPA) et ses alliés, la souveraineté alimentaire est vue essentiellement

comme une façon de favoriser l'achat des «Aliments du Québec» et des «Aliments préparés au Québec», et surtout, de maintenir son monopole actuel sur la mise en marché des produits agricoles grâce à la gestion de l'offre et aux plans conjoints obligatoires de mise en marché.

Or, comme l'a fort bien démontré le rapport de la commission Pronovost, en 2008, ces mécanismes de mise en marché, s'ils peuvent constituer, en principe, une protection non négligeable contre le *dumping* dans certains secteurs, imposent, dans leur forme actuelle, des contraintes considérables au développement d'une agriculture locale d'appellation et de proximité visant la souveraineté alimentaire. Ils sont plutôt au service de la production et de la mise en marché industrielle, voire de l'exportation à outrance, comme dans le cas de la production porcine. Le modèle d'agriculture préconisé par l'UPA et les politiques agricoles actuelles font très peu de place à la petite agriculture et à la mise en marché de proximité, donc à la vraie souveraineté alimentaire. Ils protègent les grands producteurs et les intégrateurs bien plus que les paysans et l'agriculture locale.

Ce n'est pas un hasard si le ministre actuel de l'Agriculture, François Gendron, et la plupart des partis politiques, lorsqu'ils parlent de souveraineté alimentaire, évitent soigneusement de mentionner les réformes structurelles que le rapport Pronovost juge nécessaires pour y parvenir. Celles-ci concernent en particulier les structures actuelles de financement, axées sur les gros producteurs et les intégrateurs; les structures de mise en marché collec-

tive, défavorables à la production de proximité et de créneau; la gestion de la zone agricole, réservée aux productions industrielles; le monopole de représentation syndicale, qui exclut tous ceux qui ne font pas partie du club des grandes productions commerciales; et, finalement, la réforme de la réglementation sanitaire et environnementale, conçue en fonction des seules productions industrielles.

### UNE ILLUSOIRE SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE

La souveraineté alimentaire, promise dans la prochaine politique agricole du Parti québécois, restera une expression vide de sens si les modifications législatives liées aux réformes proposées dans le rapport Pronovost ne sont pas faites. Elles ont été écartées par l'UPA et le gouvernement jusqu'ici. La souveraineté alimentaire doit être plus qu'une campagne d'achat local sans contenu. Les «Aliments du Québec et préparés au Québec» ne proviennent d'ailleurs qu'en partie d'ici, et très peu sont issus d'une agriculture écologique et de proximité. De plus, le Québec n'a que très peu de prise pour imposer ces produits aux grandes chaînes d'alimentation qui obéissent aux lois du marché mondial.

La seule façon de favoriser une authentique souveraineté alimentaire, c'est de favoriser un nouveau modèle agricole, celui que développent seuls et sans soutien des milliers d'agriculteurs artisans; celui que privilégie le rapport Pronovost pour le Québec; celui que la Suisse a inscrit dans sa Constitution en 1999, à la suite d'un référendum d'initiative populaire dont le résultat a été favorable à une agriculture multifonctionnelle, écologique et territoriale. Qu'attendons-nous? ●

L'auteur est ex-président-fondateur de l'Union paysanne